

DES BIODÉCHETS AUX BIRESSOURCES

Les habitants des Mauges trient et valorisent leurs déchets alimentaires. Ils sont donc présents en faible quantité dans les ordures ménagères.

Cela s'explique grâce à la politique menée sur le territoire (facturation via une redevance incitative, collecte tous les 15 jours, actions de prévention) dès 2010 et à sa typologie rurale.

Concernant les végétaux, les habitants ont pris le pli de les apporter en déchèteries (interdiction de brûler depuis 2010). Les végétaux représentent le flux le plus important à collecter.



OBJECTIFS

Le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés fixe les objectifs suivants, entre 2019 et 2025 :

- ✓ Réduire de 10 kg / habitant / an les biodéchets déposés dans les ordures ménagères
- ✓ Réduire de 50 kg / habitant / an les végétaux accueillis en déchèteries

IL FAUT PERMETTRE AUX HABITANTS DE COMPOSTER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES QUEL QUE SOIT LEUR LIEU D'HABITATION ET INCITER LES PERSONNES AYANT UN JARDIN À VALORISER LEURS VÉGÉTAUX CHEZ EUX OU À PROXIMITÉ.

Le plan économie circulaire propose de mieux comprendre les flux de matière organique sur le territoire dans l'objectif d'une gestion circulaire et durable.

ACTIONS

VÉGÉTAUX

- Accompagner les communes pour mieux valoriser les végétaux (2017)
- Animer un réseau d'associations de broyage, soutiens financiers aux associations mettant à disposition des habitants des broyeurs à végétaux (2012)
- Sensibiliser les habitants en déchèteries (2022)
- Etendre la redevance incitative aux passages en déchèteries (2022)
- Soutenir financièrement les associations porteuses de projets via l'appel à projets transition écologique (2022)

DÉCHETS ALIMENTAIRES

- Mettre à disposition des composteurs individuels (2007) avec sensibilisation lors du retrait (2023)
- Mettre à disposition des lombricomposteurs (2018)
- Déployer l'installation de composteurs partagés (2017)
- Adhérer au réseau composte citoyen (2022)

VERS UNE GESTION CONCERTÉE DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

- Organiser un partenariat avec la Région Pays de la Loire, un travail de recherche CIFFRE et une analyse des flux de Matière Organique sur le territoire des Mauges (2020)
- Etudier l'intérêt des agriculteurs des Mauges pour différentes matières fertilisantes d'origine organique issues de la collectivité (2024)

CHIFFRES CLÉS

DÉCHETS ALIMENTAIRES EN 2020,

85%

DES FOYERS DES MAUGES TRIENT ET VALORISENT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES
(source : enquête Valor3e)

VÉGÉTAUX

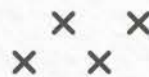
11 600 TONNES

COLLECTÉES EN 2019 ET

8 000 TONNES

EN 2023, SOIT UNE

RÉDUCTION DE 31%



ZOOM

SUR QUELQUES ACTIONS

DÉPLOYER LES COMPOSTEURS PARTAGÉS & SOUTENIR LES COMPOSTEURS AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT

Les Mauges comptent 6 % d'habitat collectif. L'objectif est de déployer l'installation de 120 composteurs partagés et/ou autonomes en établissements.

Pour les habitants

En 2024, 20 sites de compostage partagés sont actifs et 57 sites en projets. Des conventions sont signées avec les communes. Elles permettent de définir les rôles de chacun pour déployer les sites.



Porteur : **Mauges Communauté avec son partenaire Label verte**
 Périmètre : **Les Mauges**
 Cibles : **Habitants & professionnels**



Pour les professionnels

37 sites de compostage autonome en établissement sont accompagnés et 18 sont en projet. Le mode d'accompagnement est modifié depuis 2023.

Actuellement, Mauges Communauté met à disposition du matériel. La structure participe à 75% du montant HT. Mauges communauté soutient 25% du montant de l'accompagnement plafonnée à 750 €.

ANIMER LE RÉSEAU D'ASSOCIATIONS QUI METTENT UN BROYEUR À VÉGÉTAUX À DISPOSITION DES HABITANTS

Mauges Communauté travaille en partenariat étroit avec un réseau de 10 associations réparties sur le territoire.

Le CPIE Loire Anjou est mandaté pour animer ce réseau avec 2 rencontres par an, des actions et projets discutés, des échanges de pratiques et des actions concertées. L'action se concrétise par de la communication, des opérations broyage, la définition des besoins, des échanges sur des problématiques et le soutien à la résolution de problèmes, le soutien financier à l'achat de broyeurs, la mise à disposition de matériel...

Les associations l'Arbre Bleu et Asso 7 ont répondu à l'appel à projet Transition écologique 2022 pour déployer des actions autour de la valorisation des végétaux. Ils ont reçu respectivement 7815 € et 8500 €.

L'Association Horizon Bocage déploie le Broyeur Tour pour promouvoir la valorisation des végétaux à domicile soutenu dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Elle est soutenue à hauteur de 8000 € par an pendant 3 ans.

Porteur : **Mauges Communauté avec ses Partenaires CPIE Loire Anjou et les associations du territoire**
 Périmètre : **Mauges Communauté**
 Cibles : **Associations de broyage & habitants**

OPÉRATIONS BROYAGE

DU LUNDI 12 FÉVRIER AU SAMEDI 16 MARS

Broyez vos végétaux avec les associations et repartez avec du broyat

Plus d'info sur maugescommunauté.fr



LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT

Broyer les végétaux pour fertiliser le jardin

L'association Les Copains d'abord a tenu son assemblée générale, samedi 25 février, aux granges de l'Épau, sous la présidence de Guillaume Héron. L'association compte 48 adhérents actifs. En 2022, 720 m² de branches ont été broyées. L'opération a produit 100 m³ de broyat, pour 120 heures d'utilisation. Le broyage des végétaux réduit le nombre de passages en déchèterie, qui here le passage en déchèterie, qui est un coût important pour la collectivité et donc pour chaque habitant. En revanche, les végétaux broyés peuvent être utilisés dans le jardin et servir de fertilisant. En outre, le broyage des végétaux est strictement interdit. Le service déchets de Mauges-Communauté encourage le broyage et



Le broyeur, facile d'utilisation, sur un chantier récent.

soutenir l'investissement et en participant à l'entretien du matériel. L'association propose aux adhérents, le broyeur thermique mais aussi un taille-baie thermique, un petit broyeur électrique pour les petites tailles (rosiers), et un scabif-

caieur pour l'entretien des pelouses. « Le but de l'association est d'apporter un service aux usagers et de favoriser la gestion du jardin de manière écoresponsable, en évitant les produits chimiques », précise Pierre-Yves Blain son trésorier. L'adhésion de 12 € par an ouvre le droit à l'utilisation gratuite du taille-baie et du broyeur électrique. Le broyeur thermique et le scabif-teur sont facturés 10 € par heure d'utilisation. L'association peut accepter de nouveaux adhérents de La Chapelle-Saint-Florent mais aussi des communes déléguées proches.

Informations et réservation au 06 46 16 28 47 ou 02 33 33 09 65.

Courrier de l'Ouest - 27.02.2023

METTRE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET DES LOMBRICOMPOSTEURS

Mauges Communauté met des composteurs à disposition depuis 2007.

Plus de 11500 composteurs ont été distribués. Les demandes sont en constante augmentation. Elles ont « explosé » en 2023 et 2024, avec l'instauration de l'obligation du tri des biodéchets (Loi AGEC) au 1^{er} janvier 2024, avec plus de 1 000 demandes/an.



Distribués par les communes jusqu'à mi 2023, le service s'est réorganisé pour proposer des distributions groupées incluant une sensibilisation des habitants à l'utilisation des composteurs

ORÉE-D'ANJOU

Mise à disposition de composteurs : gros succès

Depuis 1^{er} janvier 2024, le tri à domicile des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) est devenu obligatoire pour les particuliers et professionnels. Mauges Communauté accompagne les habitants du territoire dans ce changement. Mercredi après-midi, des permanences étaient assurées à la MCL de Druin afin que chacun puisse récupérer son composteur. 123 personnes étaient inscrites. Les permanences de retrait de composteurs sont actuellement complètes, certains sont désormais sur liste d'attente : le service déchets reviendra prochainement vers eux pour proposer de nouvelles dates de retrait. Avant de remettre les composteurs, Mathilde Bernard et Lise Frouin ont expliqué la mise en place et la gestion. Elles ont précisé l'endroit où l'installer, de préférence sur une pelouse. À partir d'un quiz, le public

a découvert ce qu'on y dépose : les déchets verts bien sûr, mais aussi les mouchoirs en papier, les filtres à café, les enveloppes, les feuilles sèches, les sacs, les emballages... En revanche, il ne faut pas y déposer la tondeuse ou les déchets de bois. Le composteur est idéal pour les déchets secs biodéchets et des matières sèches (carton brun sans encre et feuilles mortes) qui recouvrent les restes alimentaires. Il ne faut pas oublier de bien mélanger à chaque apport. Mauges Communauté met à disposition des foyers qui le souhaitent un composteur de 345 litres, moyen-composteur à participation unique et définitive de 15 €, facturée sur la prochaine facture de redevance incitative. Chacun doit signer la convention de mise à disposition du composteur et suivre les instructions données par Mauges Communauté pour son utilisation. Le composteur est livré démonté, il tient dans le coffre d'une petite voiture ou bien debout, entre les sièges avant et arrière.



Mathilde et Lise ont expliqué la gestion du composteur.

Pour plus de renseignements, consultez le site de Mauges Communauté.

Courrier de l'Ouest - 28.01.2024